



Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 17/03/2023 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------|---|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom commercial | : Sodium thiosulfate.5aq p.a. |
| N° CE | : 231-867-5 |
| N° CAS | : 10102-17-7 |
| Code du produit | : CL00.1433 |
| Type de produit | : Substance pure |
| Formule brute | : Na ₂ S ₂ O ₃ .5H ₂ O |
| Synonymes | : hyposulfite de sodium, pentahydrate / sodiumhyposulfite, pentahydrate / thiosulfate de disodium, pentahydrate / thiosulfate de sodium, pentahydrate |
| n° BIG | : 15967 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone 'De arend 2'
Zedelgem – Belgium
Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - <https://www.chem-lab.be>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|-------------------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-----------------------------|--|-----|---|
| Sodium thiosulfate.5aq a.r. | N° CAS: 10102-17-7 N° CE: 231-867-5 | 100 | Non classé |

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : APRÈS INHALATION DE POUSSIÈRES: Toux. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Pas d'effets connus. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Pas d'effets connus. |
| Symptômes/effets après ingestion | : APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Nausées. Vomissements. Diarrhée. |
| Symptômes chroniques | : Pas d'effets connus. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------|--|
| Danger d'incendie | : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité". |
| Danger d'explosion | : DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Aucun danger d'explosion direct. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité". |

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Réaction dangereuse: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Réaction dangereuse: combinaison antigaz (EN 943).

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Empêcher la formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières : Dégagement de poussières:se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction: diluer les gaz/vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

Procédés de nettoyage : Empêcher le nuage de poussières en humidifiant. Empêcher le nuage de poussières en recouvrant avec sable/terre. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| | |
|--|--|
| Informations sur le stockage en commun | : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. acides (forts). halogènes. eau/humidité. |
| Lieu de stockage | : Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Tenir l'emballage bien fermé. |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : EXIGENCES SPÉCIALES: refermable. étanche. sec. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

| Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7) | |
|---|---------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 374 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 110 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 14 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 0,8 mg/l (Forme anhydre) |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,08 mg/l (Forme anhydre) |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 102,6 mg/l (Forme anhydre) |

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166)

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034)

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Excellente résistance: Caoutchouc nitrile. Bonne résistance: Caoutchouc naturel, néoprène (caoutchouc chloroprène). Chlorure de polyvinyl (PVC)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Solide |
| Couleur | : Incolore à blanc. |
| Apparence | : Matière solide cristalline. Poudre. Grains. |
| Masse moléculaire | : 248,18 g/mol |
| Odeur | : Inodore. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Sans objet (se décompose), OCDE 102 |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Sans objet (se décompose) |
| Inflammabilité | : Pas disponible |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | : Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : Sans objet |
| Température de décomposition | : ≥ 320 °C (Forme anhydre, OCDE 102) |
| SADT | : Sans objet |
| pH | : 6,5 – 9,5 (10 %, 20 °C) |
| pH solution | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : Sans objet (matière solide) |
| Viscosité, dynamique | : Sans objet (matière solide) |
| Solubilité | : Se décompose en présence d'eau. Soluble dans l'ammoniac. Eau: 77 g/100ml (25 °C, Forme anhydre) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Aucun renseignement disponible dans la littérature |
| Pression de vapeur à 50°C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : 1690 kg/m ³ (20 °C, Forme anhydre) |
| Densité relative | : 1,69 (20 °C, Forme anhydre) |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Sans objet (matière solide) |
| Taille d'une particule | : 751 µm (D50, OCDE 110) |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-----------------------------|--|
| Energie minimale d'ignition | : Aucun renseignement disponible dans la littérature |
| Conductivité | : Aucun renseignement disponible dans la littérature |
| Teneur en COV | : Sans objet (inorganique) |
| Autres propriétés | : Translucide |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction violente à explosive avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (dioxyde de soufre). En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (sulfure d'hydrogène, sulfure de sodium). Se décompose lentement en présence d'eau (humidité): libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (sulfure d'hydrogène).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

| Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7) | |
|--|--|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Mâle / femelle, Read-across, Oral, 14 jour(s)) |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle / femelle, Read-across, Dermique, 14 jour(s)) |
| CL50 Inhalation - Rat | > 2,6 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Read-across, Inhalation (aérosol), 14 jour(s)) |

| | |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 6,5 – 9,5 (10 %, 20 °C) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 6,5 – 9,5 (10 %, 20 °C) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé |

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Danger par aspiration : Non classé

Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7)

| | |
|------------------------|-----------------------------|
| Viscosité, cinématique | Sans objet (matière solide) |
|------------------------|-----------------------------|

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Non nocif si ingéré (DL50 orale, rat > 5000 mg/kg), Non irritant pour la peau, Peu nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 2000 mg/kg), Peu nocif par inhalation, Non irritant pour les yeux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Ecologie - air : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Peu nocif pour les crustacés (Daphnia). Peu nocif pour les poissons. Aucune inhibition de la boue activée. Peu nocif pour les algues. Pas d'hydrolyse significative.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7)

| | |
|----------------------|---|
| CL50 - Poisson [1] | 510 mg/l (ASTM, 96 h, Lepomis macrochirus, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, Forme anhydre) |
| CE50 - Crustacés [1] | 230 mg/l (48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, Forme anhydre) |
| CEr50 algues | > 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, Forme anhydre) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7)

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité: sans objet. |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Sans objet (inorganique) |
| DThO | Sans objet (inorganique) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7)

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non bioaccumulable. |
|------------------------------|---------------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7)

| | |
|----------------|---|
| Ecologie - sol | Faible potentiel d'adsorption par le sol. |
|----------------|---|

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sodium thiosulfate.5aq p.a. (10102-17-7)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | | |
|---|---|---|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : | Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. |
| Indications complémentaires | : | Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997. |
| Code catalogue européen des déchets (CED) | : | 06 13 01* - produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Restrictions professionnelles

: Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 386).

Classe de stockage (LGK, TRGS 510)

: LGK 13 - Solides ininflammables.

Tableau de stockage commun

| | | | | |
|----------|---------|----------|----------|-----------|
| LGK 1 | LGK 2A | LGK 2B | LGK 3 | LGK 4.1A |
| LGK 4.1B | LGK 4.2 | LGK 4.3 | LGK 5.1A | LGK 5.1B |
| LGK 5.1C | LGK 5.2 | LGK 6.1A | LGK 6.1B | LGK 6.1C |
| LGK 6.1D | LGK 6.2 | LGK 7 | LGK 8A | LGK 8B |
| LGK 10 | LGK 11 | LGK 12 | LGK 13 | LGK 10-13 |

Stockage commun non autorisé pour

: LGK 1, LGK 6.2, LGK 7.

Stockage commun avec restrictions autorisé pour

: LGK 4.1A, LGK 5.1C.

Sodium thiosulfate.5aq p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| | |
|--|--|
| Stockage commun autorisé pour | : LGK 2A, LGK 2B, LGK 3, LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 4.3, LGK 5.1A, LGK 5.1B, LGK 5.2, LGK 6.1A, LGK 6.1B, LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12, LGK 13, LGK 10-13. |
| Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) | : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) |
| Instructions techniques sur le contrôle de la qualité de l'air (TA Luft) | : 5.2.1 Poussières totales, fines comprises. |

Pays-Bas

| | |
|--|---|
| Catégorie ABM | : B(4) - faible risque pour les organismes aquatiques |
| SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen | : La substance n'est pas listée |
| SZW-lijst van mutagene stoffen | : La substance n'est pas listée |
| SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding | : La substance n'est pas listée |
| SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid | : La substance n'est pas listée |
| SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling | : La substance n'est pas listée |

Suisse

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Classe de stockage (LK) | : NG - Non dangereux |
|-------------------------|----------------------|

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.